SEROC infos

#20 2024

ACTUALITÉS

Les dernières actus en un coup d'œil.

PAGE 4

UN DÉCHET, UNE SOLUTION

Les aérosols : tri sélectif ou déchèterie ?

PAGE 9

C'EST MON MÉTIER

Arnauld Sevestre : agent valoriste.

PAGE 10

Grand format

Le compostage, un geste adopté par tous

Tu tries, je recycle, nous valorisons SEROC

LE MAGAZINE DU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE LA RÉGION OUEST CALVADOS

SEROC infos 2024 #20

SOMMAIRE

Dans le rétro 3

Actualités 4

Grand format

Le compostage, un geste adopté par tous 6

Un déchet, une solution 9

C'est mon métier 10

J'agis à... 11

LE PÉRIMÈTRE DU SEROC

NOS MISSIONS

- Tri et valorisation des matériaux recyclables.
- Traitement et élimination des déchets ultimes.
- Réalisation et gestion des plateformes de compostage.
- Mise en place du compostage individuel et collectif.
- Réhabilitation, entretien et suivi des anciennes décharges.
- Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets.
- Réalisation et gestion de déchèteries (sauf Intercom de la Vire au Noireau).

tu tries, je recycle, nous valorisons SEROC

www.seroc14.fr

Éditeur : Syndicat mixte de valorisation Et de traitement des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados - 1 rue Marcel Fauvel ZAC de Bellefontaine 14400 BAYEUX - Tél. 02 31 51 69 60 - www.seroc14.fr - **Directrice de publication :** Christine Salmon - **Rédaction et mise en page :** Aline Belloir - **Conception :** La Compagnie des idées - **Impression :** Imprimerie Moderne Bayeux - **Nombre d'exemplaires :** 64 500 - **Crédit photos :** SEROC, Pixabay, Nicolas Barbanchon, Pauline et Mehdi - photographie, Vincent Laisney. Photo de couverture : les élèves de l'école d'Audrieu compostent leurs restes alimentaires tous les jours.

ISSN 1770-4979

Édito

Christine Salmon
Présidente du SEROC

Le SEROC Infos fête sa 20ème édition ! Notre magazine fait peau neuve : un nouveau format, des informations pratiques, zooms sur les enjeux du tri et la réduction des déchets... Nous espérons qu'il vous sera utile.

À compter de ce début d'année les collectivités ont l'obligation d'apporter une solution à leurs habitants pour pouvoir remplir l'obligation de composter leurs déchets alimentaires. Chaque foyer devra donc disposer d'une solution pour recycler au plus proche de son domicile ses biodéchets. Technique ancestrale et malheureusement oubliée, le compostage est l'un des leviers majeurs pour la réduction de déchets. 30 % de nos ordures ménagères, soit 40 à 70 kg par habitant/an sont des déchets fermenticibles et peuvent être valorisés facilement. Le compostage est donc un geste doublement positif pour l'environnement, en agissant sur la réduction des déchets et en luttant contre l'appauvrissement des sols. Nous avons fait le choix de développer massivement cette solution plutôt que la collecte d'une nouvelle poubelle de biodéchets et limiter ainsi la hausse de nos dépenses. Parallèlement, la gestion des déchets recyclables coûte de plus en plus cher tandis que la fin de l'enfouissement est souhaitable pour notre environnement mais également pour notre porte-monnaie. En effet la Taxe Générale des Activités Polluante augmente fortement chaque année : en moyenne + 8€ par tonne par an depuis 2020. Avec 33 000 tonnes de déchets enfouies, je vous laisse faire le calcul !

Mais le SEROC a l'opportunité de s'associer au Syvedac pour l'extension de l'incinérateur de Colombelles afin d'accueillir ses déchets. Il va falloir attendre quelques années pour voir ce projet se réaliser. Aussi, tous ensemble faisons des efforts pour réduire nos déchets par le compostage et un tri de qualité. Comprenons pourquoi nos collectivités ont recourt à la redevance incitative qui permet une prise de conscience. Vos élus peuvent réussir seulement avec le concours de chacun d'entre vous. Merci à tous pour votre investissement.

Excellente année 2024 tournée vers le compostage et la réduction des déchets.

Dans le rétro... 2023

JANVIER

Bennes plâtre

Des bennes pour le plâtre ont été installées sur les déchèteries de Vaucelles, Port-en-Bessin, le Molay-Littry et Creully. Particuliers et professionnels peuvent désormais y déposer des plaques de plâtre, cloisons alvéolées, carreaux de plâtre. Demandez conseil à votre agent valoriste sur place.

JANVIER > DÉCEMBRE

Les Cafés des astucieux

Tout au long de l'année, des ateliers et des visites ont été organisés près de chez vous. L'objectif ? Donner à chacun des clés et des astuces au quotidien pour réduire ses déchets simplement, rapidement et même de manière économique ! En 2024, de nouveaux ateliers sont programmés (voir page 4-5).

AVRIL

Nouvelles consignes benne mobilier

Les consignes de tri dans les bennes Mobilier en déchèterie se sont étendues. Il est désormais possible de mettre en plus du mobilier intérieur, extérieur et la literie : les jouets, les articles de bricolage et de jardin (hors objets électriques).

JANVIER

Intégration des déchèteries de Maisoncelles et Livry

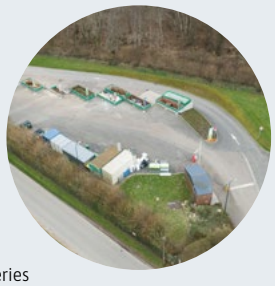

Depuis le 1er janvier 2023, les déchèteries de Maisoncelles-Pelvey et de Livry ont intégré le réseau de déchèteries du SEROC.

MARS

Les faux amis du sac jaune

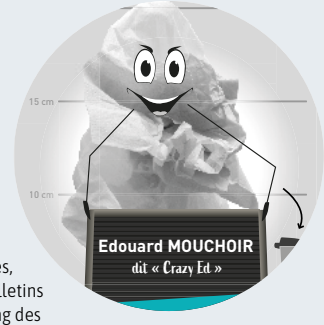

Vous les avez peut-être vus et reconnus sur les bords des routes, les réseaux sociaux, certains bulletins municipaux... Les visages du gang des « Erreurs du sac jaune » ont été dévoilés. Jack LE MASQUE, Edouard MOUCHOIR, Benoît BOÎTE EN BOIS, Josette LA PINCETTE : ce sont les ennemis du sac jaune. Si vous les rencontrez, enfermez-les dans le sac noir le plus proche !

AVRIL / DÉCEMBRE

Récup' minute à Port-en-Bessin et Isigny-sur-Mer

Du nouveau également en déchèterie : le premier « Récup' Minute » a vu le jour à la déchèterie de Port-en-Bessin en avril dernier, et à Isigny-sur-Mer en décembre (explications page 4-5).

Chiffres clés

660 kg de déchets générés par une personne par an sur le territoire (ordures ménagères + sélectif + verre + déchets de déchèterie*).

303 kg c'est la part de ces déchets qui est enfouies par an et par habitant.

= 1 Zébre ! C'est le poids que représente cette part de déchets enfouis.

*(hors habitants de l'Intercom de la Vire au Noireau)

Maisoncelles-Pelvey / Creully-sur-Seulles

Récup' Minute : les prochaines installations

Vous l'avez lu dans le « Rétro 2023 » en page 3, le SEROC a déployé le concept du Récup' Minute à la déchèterie de Port-en-Bessin et d'Isigny-sur-Mer pour favoriser l'économie circulaire des matériaux et des objets. Le principe est simple, c'est une zone d'échange où l'on peut déposer des objets et des matériaux en bon état dont on n'a plus l'utilité. Il est également possible de prendre ce qui nous intéresse, sans forcément avoir déposé.

Il est accessible aux particuliers et chaque accès décompte un passage sur la carte d'accès à la déchèterie. Fort de son succès, il va prochainement être dupliqué à Maisoncelles-Pelvey et Creully-sur-Seulles. Affaire à suivre !

En bref

23 %

D'ERREURS DANS LES BACS OU SACS JAUNES

En centre de tri, des échantillonnages sont réalisés tous les mois. Bien que certains sacs soient très bien triés, d'autres ne le sont pas et viennent peser dans la balance.

Les bons réflèxes ? Mettez uniquement du papier et des emballages, videz-les et séparez-les bien les uns des autres.

Mémo-tri et bons gestes sur
www.seroc14.fr/trier/regles-de-tri

Application mobile de tri
www.triercestdonner.fr/guide-du-tri

Valorisation

L'éco-participation : késako ?

Vous connaissez sûrement l'éco-participation ? Lorsque j'achète une télévision neuve 249 €, je paye une éco-contribution affichée de 5 €. Cette somme est reversée à l'éco-organisme Ecosystem, permettant ainsi la collecte, le tri et le recyclage de ce futur déchet. Elle sert également à financer les démarches de réemploi et d'allongement de la durée de vie des appareils. Plus un produit est polluant, plus son traitement final aura un coût important. Les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) sont alors responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur conception jusqu'à leur fin de vie.

Quels déchets sont concernés ?

Actuellement sur le territoire, plusieurs types de déchets et éco-organismes sont impliqués : les emballages, les équipements et ameublements, les appareils électriques et électroniques, les produits dangereux, comme les piles et les solvants.
Ce système de participation va se multiplier dans les années à venir.

Campigny

Vu !

Le tri, c'est partout et tout le temps, même au city stade et au cimetière !

St Germain-du-Pert

Une centrale photovoltaïque

Le suivi des anciennes décharges est une des compétences méconnues du SEROC. Un projet de centrale photovoltaïque est en cours sur une d'entre elles située à St Germain-du-Pert. Exploitée de 1981 à 1999 pour les ordures ménagères, celle-ci a été réhabilitée en prairie par le SEROC et fait l'objet d'un suivi régulier. Une promesse de bail a été signée et une étude d'implantation est en cours.

Automates bouteilles

Fausse bonne idée !

Des automates récupérant des bouteilles plastiques ont vu le jour depuis quelques mois sur les parkings et à l'intérieur des supermarchés. Ils permettent d'obtenir des bons d'achats pour les prochains passages en caisse : une aubaine pour les consommateurs qui pensent faire un bon geste pour leur porte-monnaie et pour la planète.
Sur le papier la démarche est bonne car les automates permettent la collecte des bouteilles plastiques, tout comme le sac ou le bac jaune, en vue de leur recyclage. Mais cette démarche a une face cachée.

Pourquoi ?

Le recyclage des bouteilles plastique apporte une recette à la collectivité lui permettant ainsi de minorer le coût de traitement des déchets.

Les recettes émanent de la vente des matériaux du sac/bac ainsi que des soutiens financiers dus par les éco-organismes.

Ces bornes détournent donc des recettes nécessaires au maintien d'un coût du service public à un montant raisonnable. En effet, ce gisement échappe à la collecte réalisée par le service public.

Un manque à gagner donc pour celui-ci et pour le contribuable, faisant à terme augmenter la redevance ou taxe d'ordures ménagères dans nos impôts.

Bonnes pratiques

Déposez vos bouteilles plastiques dans vos bacs ou sacs jaunes.
Vous êtes en dehors de votre foyer ? N'oubliez pas aussi de les trier : soit vous avez une poubelle jaune à votre disposition et vous les triez sur place, soit vous les ramenez chez vous.

Visites et ateliers

Cafés des astucieux : dates à venir

Déjà la troisième édition pour les Cafés des astucieux ! Voici les prochains ateliers et visites à ne pas manquer :

J'aménage mon intérieur avec de la seconde main
20 JANV. - 14h - MÉDIATHÈQUE LE MOLAY-LITTRY
10 FÉV. - 10h - MÉDIATHÈQUE CAUMONT-SUR-AURE

Vaisselle mosaïque
7 FÉV. - 14h - MÉDIATHÈQUE CAUMONT-SUR-AURE

Je cuisine anti-gaspi
17 FÉV. - 10h - L'ATELIER DU HARAS TRÉVIÈRES

Unité de transfert (visite)
26 FÉV. - 10h30 - SEROC BAYEUX
4 MARS - 10h30 - SEROC MAISONCELLES-PELVEY

Réparations créatives
15 MARS - 18h - L'ARBRE TIERS-LIEU COMMES

Zéro déchet dans ma cuisine
23 MARS - 10h - MÉDIATHÈQUE CREULLY

Je répare mon vélo
6 AVRIL - 10h - BIBLIOTHÈQUE LE BÉNY-BOCAGE
15 JUIN - 14h30 - L'ARBRE TIERS-LIEU COMMES

Réussir mon compost
13 AVRIL - 10h30 - L'ATELIER DU HARAS TRÉVIÈRES
25 MAI - 14h - LES 7 LIEUX BAYEUX
19 JUIN - 14h - MÉDIATHÈQUE FONTAINE-HENRY

Plateforme de compostage (visite)
22 AVRIL - 14h - BIO BESSIN ENERGIE FORMIGNY

Nichoirs en palettes
24 AVRIL - 14h - MÉDIATHÈQUE VIRE NORMANDIE

Gratuit. Informations et inscriptions sur
www.seroc14.fr/reduire

Grand format

Le compostage, un geste adopté par tous

VOUS EN AVEZ SÛREMENT ENTENDU PARLER CES DERNIERS MOIS : DEPUIS LE 1ER JANVIER 2024 LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS EST DEVENU OBLIGATOIRE POUR TOUS.

Concrètement que dit la loi ? Les collectivités ont l'obligation de mettre à disposition des habitants un moyen de trier leurs biodéchets (loi AGEC, Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire). A noter que l'obligation concerne tout le monde : les habitants, les entreprises, les collectivités. Certaines collectivités proposent un système de collecte supplémentaire ou bien des bornes d'apport volontaire (c'est surtout le cas des zones urbaines). D'autres déploient massivement le compostage individuel et collectif. C'est le choix qu'a fait le SEROC : pouvoir composter partout, à domicile, au pied de son immeuble, à l'école ou encore sur son lieu de travail.

À ce jour, les biodéchets représentent encore 40 % des déchets collectés, transportés et enfouis ! C'est un coût de plus de 2,5 millions d'euros par an à l'échelle du SEROC. Le compostage permet de contenir la hausse des coûts et la pollution engendrée par le transport et le traitement des biodéchets. Leur tonnage est estimé à environ 10 000 tonnes par an pour le territoire du SEROC. L'impact environnemental est de fait très positif, non seulement car le biodéchet reste sur place mais, traité par compostage, il ne produit pas de gaz à effet de serre et retourne à la terre sous forme d'engrais naturel, ce qui est sa vocation ultime.

Une gestion de proximité

Le SEROC compte équiper 10 000 nouveaux foyers individuels en composteurs en 2024 et 100 nouvelles zones de compostage partagées : en pied d'immeuble, en entreprise, dans les quartiers, etc. Ainsi 1 200 tonnes supplémentaires seront détournées des ordures ménagères. Pour ce faire, le syndicat a recruté de nouveaux agents, investit dans la formation des référents de site, met en place de nouveaux partenariats pour l'approvisionnement en matière sèche (broyat de bois) des sites créés.

Un geste simple, avec à la clé un engrais naturel gratuit

PAROLE D'ÉLU ...

Hervé RICHARD

VICE-PRÉSIDENT DU SEROC CHARGÉ DU COMPOSTAGE ET DES BIODÉCHETS

Notre rôle n'est pas juste de distribuer des composteurs, il est surtout pédagogique : expliquer et faire comprendre que composter est essentiel, pratique et accessible à tous. Plus on composte, moins on enfouit de déchets et plus on contient la hausse des coûts. C'est un simple retour à la terre, nos déchets ne prennent plus les routes, et produisent un engrais gratuit d'excellente qualité. C'est un cercle vertueux.

Biodéchets, de quoi parle-t-on ?

Les biodéchets sont les déchets organiques qui regroupent les déchets de cuisine (restes de repas et épluchures) et les déchets de jardin.

Si tous les biodéchets peuvent être compostés, il est important de connaître les règles de l'art du compostage : fragmenter, mélanger, aérer. À noter que les 2/3 des biodéchets aujourd'hui sont des aliments qui ont été jetés à la poubelle, donc du gaspillage alimentaire évitable ! La viande, le riz, le pain, les pâtes etc. n'ont leur place ni dans la poubelle ni dans le composteur.

Afin de mieux connaître les habitudes de tri des biodéchets des habitants, le SEROC lance une enquête. www.seroc14.fr/enquete Votre participation est précieuse. Merci.

Le saviez-vous ?

80 % d'eau est présente dans un biodéchet

40 % de nos ordures ménagères c'est la part de ces bio-déchets encore présents dans nos sacs noirs

70 Km c'est la distance parcourue par un sac d'ordures ménagères entre le domicile et sa destination finale : le centre d'enfouissement.

« Notre rôle est surtout pédagogique »

Chaque usager reçoit les conseils des animateurs compostage

En pratique

> J'ai un jardin, je souhaite pratiquer le compostage individuel : je m'équipe d'un composteur !

1. Je réserve mon composteur sur www.seroc14.fr – 15 €(prix subventionné, le coût pour la collectivité est de 60 € pièce) – limité à un par foyer.

2. Je le récupère :
- le vendredi à 14H, 15H ou 16H au SEROC (Bayeux)
- un mercredi sur deux à 14H, 15H ou 16H à la déchèterie de Canvie (Vire-Normandie)
- ou lors d'une distribution près de chez moi. Dans ce cas, soit je choisis un des créneaux programmés, soit j'attends de nouveaux créneaux (je serai informé par email).

3. Le jour J : on me donne tous les conseils afin d'appliquer les bonnes pratiques.

> Je n'ai pas de jardin ou je ne souhaite pas composter chez moi : je bénéficie de composteurs collectifs avec mes voisins !

- Je contacte le SEROC au 02 31 51 69 60 ou via le site internet.
- Les **diagnostics, équipements, formations et suivis** sont gratuits.

Réserver mon composteur

PAROLE D'EXPERT

Franck ANNE

HABITANT ET RÉFÉRENT DES COMPOSTEURS À LA RÉSIDENCE LES RIVES D'AURE À BAYEUX

Les composteurs sont en place depuis deux ans dans notre résidence et cela se passe très bien. Chaque foyer souhaitant composter a reçu son seau ainsi que les bons conseils. Je suis là pour m'assurer que tout fonctionne bien, je mélange le tas de temps en temps et je mets de la matière sèche. Cela ne prend pas beaucoup de temps. Le SEROC intervient si nous avons besoin. Nous avons récolté notre premier compost en avril dernier. Les habitants étaient ravis !

Le compostage, **un geste adopté par tous**

5 idées reçues sur le compostage

1 Ça attire les rats › FAUX

› Les rats viennent dans un composteur si :
1. Ils sont déjà à proximité (attirés par un poulailler par exemple).
La solution : fixez un grillage à mailles fines sous le composteur.
2. Si le composteur n'est pas fréquent : installez-le dans un endroit de passage et visitez-le souvent (mélangez, aérez).

2 C'est compliqué et ça prend du temps › FAUX

› C'est simple comme bonjour ! Il suffit juste de séparer les déchets organiques de votre poubelle et de les mélanger à des éléments plus secs comme des feuilles mortes ou des copeaux de bois. Le SEROC vous initie au compostage lors de la remise de votre composteur.

3 Je suis obligé d'utiliser le compost produit › FAUX

› D'abord, le volume de biodéchets réduit d'environ deux tiers par le compostage, la quantité de compost produite par un foyer n'est pas très importante et trouve facilement sa place en pied de haie par exemple. Sinon, parmi vos voisins, amis, famille, vous trouverez certainement des preneurs pour cet engrais naturel bien connu des jardiniers. Enfin, si vous ne souhaitez pas pratiquer le compostage chez vous, des solutions de compostage collectif sont proposées par le SEROC.

4 Ça sent mauvais › FAUX

› Un composteur sain a une odeur qui rappelle celle d'un sous-bois. En ajoutant assez de matière sèche et en brassant régulièrement, vous régulez l'humidité et oxygénez pour éviter les mauvaises odeurs.

5 Je ne peux pas mettre d'agrumes › FAUX

› Les peaux d'agrumes se décomposent très bien ! Cependant, comme pour tous les autres biodéchets, il faut les couper en petits morceaux et bien les mélanger au reste.

Une question ? Contactez les animateurs compostage : 02 31 51 69 60

Aérosols

Tri sélectif ou déchèterie ?

EN DÉCHÈTERIES, DEUX TIERS DES AÉROSOLS DÉPOSÉS AURAIENT DÛ ÊTRE MIS DANS LES BACS OU SACS JAUNES. COMMENT LES DIFFÉRENCIER ?

C'est simple

Le réflexe n'est pas de lire les pictogrammes de l'emballage. En revanche posez-vous les questions suivantes :

> Votre aérosol est utilisé dans la maison ?
Alors il est à mettre dans le sac ou le bac jaune. C'est le cas des déodorants, laques pour les cheveux, bombes de chantilly, désodorisants, sprays détachants, bombes de mousse à raser, etc.

> Votre aérosol est utilisé dans un garage ou un atelier ?
Vous devez le déposer en déchèterie, dans les bacs Déchets Ménagers Spéciaux. C'est le cas des bombes de peinture, des produits d'entretien des véhicules, de décoration, etc.

Pourquoi faire la différence ?

Les aérosols de déchèteries sont interdits dans les bacs ou sacs jaunes pour des raisons évidentes de toxicité et de dangerosité.
En revanche, les aérosols ménagers n'ont pas à être déposés en déchèterie. En effet, tous les aérosols déposés ont un coût important, répercuté dans nos impôts locaux.

Vides ?

Attention, comme tout emballage, les aérosols ménagers doivent être vides avant d'être déposés dans les bacs ou sacs jaunes.
Pour les aérosols déposés en déchèterie, ils peuvent être laissés non vidés.

Un doute sur un déchet ?

Je vais sur www.triercestdonner.fr/guide-du-tri
ou je télécharge l'application « Guide du tri » sur mon smartphone.

Que deviennent-ils ?

Les **aérosols de la maison** sont triés en centre de tri puis envoyés dans un centre de recyclage.
> En acier : ils sont envoyés chez Arcelor Mittal, en Espagne ou en France (59).
> En aluminium : direction la Belgique ou l'Allemagne pour être transformés par Suez. Ces matériaux servent à la fabrication de nouveaux objets et emballages comme des cadres de vélo, des pièces automobiles ou des cannettes.

Pour les **aérosols de déchèterie**, leur contenu doit d'abord être traité pour être dépollué. Ces produits font ensuite l'objet d'une valorisation énergétique, c'est-à-dire qu'ils sont utilisés pour produire du chauffage ou de l'électricité, ou un combustible de substitution (ex : dans les cimenteries). C'est la société Triadis qui assure leur traitement sur différents sites en France.
Les emballages, quant à eux, partent dans la filière de recyclage comme les aérosols de maison.

Je déménage / je déstocke

Que faire de mes vieux objets ?

LORS D'UN GRAND TRI CHEZ SOI OU UN DÉMÉNAGEMENT, C'EST LE CASSE-TÊTE. ZOOM SUR LES BONS RÉFLEXES.

1. Je trie mes objets par catégorie. Ils peuvent resservir et avoir une deuxième vie ? Alors je les vends ou je les donne (LeBoncoin, application Geev, vide maison, Récup' minute...). Ils sont en mauvais état ? Je les jette.
2. A la déchèterie j'amène les éléments volumineux et/ou dangereux : les grands cartons, le mobilier en mauvais état
3. Dans le sac ou bac jaune je peux mettre les magazines, les livres par exemple et les emballages carton, plastique et métal (vides). Attention toutefois à ce que votre sac ne soit pas trop lourd.
4. J'ai un doute sur un déchet, je consulte le guide du tri de CITEO (lien et QR code dans l'encadré ci-dessus)

Arnauld SEVESTRE

AGENT VALORISTE

Les gardien(ne)s de déchèterie sont désormais appelés agents valoristes. Quel est leur quotidien ? Rencontre.

Pourriez-vous vous présenter ?

Je suis agent valoriste à la déchèterie de Vaucelles depuis presque 20 ans.

Quelles sont vos missions ?

Au quotidien j'accueille le public, particuliers et professionnels. Je les guide vers les bennes appropriées en donnant les consignes de dépôt et je vérifie que le tri est fait correctement. En fait, avec mes collègues, nous sommes garants du bon tri des déchets pour qu'ils soient le mieux valorisés possible. C'est pour cela que nous sommes devenus « agents valoristes ».
Par exemple, les cartons doivent être vides et pliés, les sacs fermés doivent être contrôlés car les ordures ménagères sont interdites ici. Certaines personnes veulent aller vite et font des erreurs. Lorsque les bennes sont pleines, je les commande auprès de notre service logistique pour que mes collègues chauffeurs viennent les chercher. Je m'assure aussi que le site reste toujours propre. Enfin, je trie les produits chimiques et gère les apports d'amiante.

Est-ce que le métier a évolué ?

Oui bien sûr. Certaines consignes évoluent régulièrement et de nouvelles bennes sont mises en place : à nous d'aiguiller au mieux les personnes et d'être vigilants. Nous sommes maintenant trois à Vaucelles car il y a beaucoup de passages depuis la fermeture de la déchèterie d'Esquay-sur-Seulles, mais certains de mes collègues sont seuls. Tout dépend de la fréquentation du site.

Qu'aimez-vous dans votre métier ?

J'aime être au contact des gens et leur faire passer des messages : expliquer l'importance du tri, ce que deviennent les déchets qu'ils apportent. On dit souvent que nous faisons la police, mais ce n'est pas vraiment cela. Il faut comprendre qu'il y a des règles à respecter et qu'on ne peut pas faire ce que l'on veut en déchèterie. J'apprécie aussi que ma déchèterie soit propre.

Les conseils d'Arnauld

- **Organisez votre chargement** avant de partir de chez vous : trier les déchets par catégorie de façon à passer moins de temps sur place, vous ferez beaucoup moins d'allers-retours. Pratique en cas de mauvais temps !
- **Préparez votre carte** de déchèterie.
- **Sanglez et bâchez les remorques** pour éviter de semer vos déchets le long du trajet.
- **Garez votre véhicule de manière à ne pas gêner la circulation.**

À la Clinique de Vire
Le tri et la réduction au peigne fin

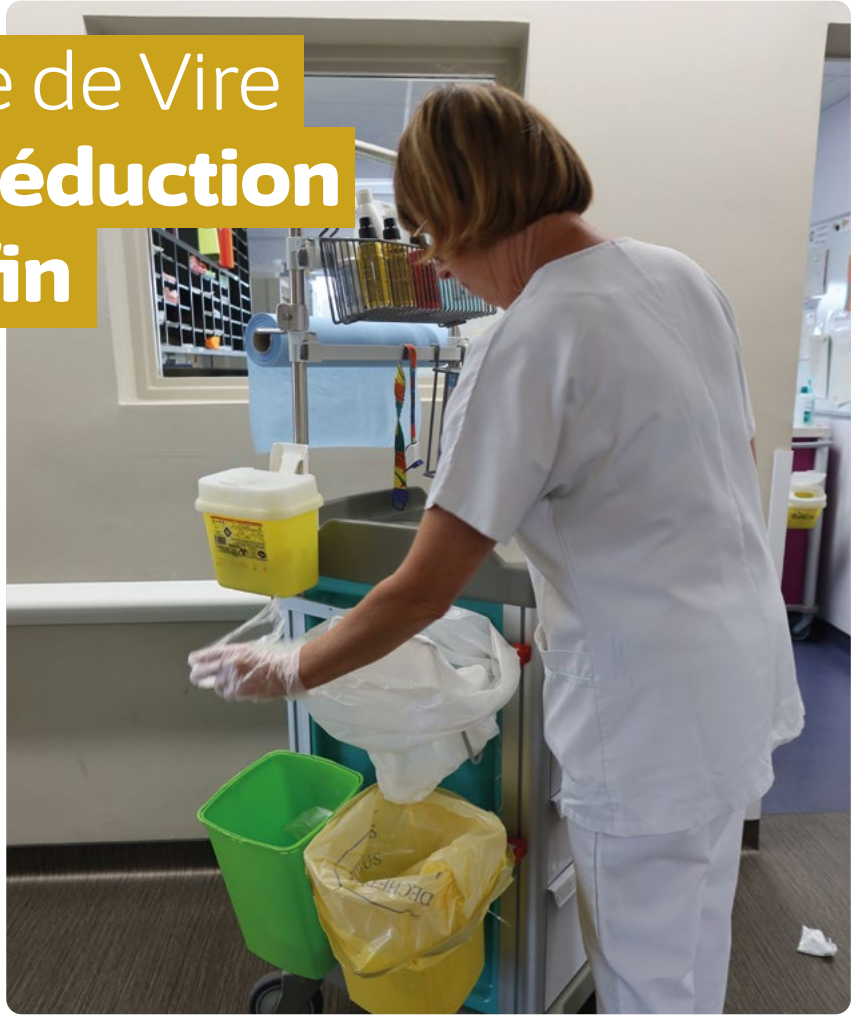

Mettre en place le tri et réduire ses déchets au travail, c'est possible et accessible à tous. Exemple avec la Clinique Notre Dame de Vire.

Bois, métaux, appareils électriques, ampoules, piles, cartouches d'encre, mégots, palettes, huiles ménagères, biodéchets, déchets médicaux, emballages, matériel de bloc opératoire : à chaque déchet sa filière dans l'établissement de santé virois.

Associer les équipes

Depuis 2019 et l'évolution des consignes de tri, la clinique a débuté un travail de réflexion et d'actions concrètes. « Notre volonté était d'impliquer l'ensemble des personnes travaillant sur le site pour que tous apprennent les bons gestes, tant sur leur lieu de travail que chez eux. » explique Pauline Cavey, Coordinatrice Qualité Hygiène Sécurité Environnement. Le SEROC a accompagné les équipes au départ : réalisation d'affiches adaptées aux déchets générés sur place, formations obligatoires de l'ensemble des professionnels.

Des équipements et filières déployés

Impulsée par le groupe « développement durable » composé de volontaires, la clinique a équipé les chariots des services de soins de plusieurs contenants, tout comme les bureaux administratifs et le bloc opératoire.
D'autres filières de tri se sont ensuite mises en place. Les palettes sont récupérées par l'entreprise qui gère les espaces verts. Une partie d'entre eux est ramenée broyée pour alimenter les composteurs de la clinique en matière sèche. Les mégots sont collectés par une entreprise qui les recycle en doudoune. Le matériel de bloc opératoire est quant à lui destiné à l'association « Les P'tits Doudous » pour être valorisé.

Une organisation bien huilée

Aujourd'hui, chaque acteur connaît son rôle, formalisé par une procédure. « C'est essentiel, car les règles d'hygiène et de sécurité doivent être respectées ici : les déchets doivent être acheminés vers leur zone d'évacuation sans contaminer l'environnement, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du site. » explique Sophie LECONTE, infirmière hygiéniste.

Pauline CAVEY
COORDINATRICE QUALITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

« Pour mettre en place le tri sur son lieu de travail, il faut y aller petit à petit. Ce n'est pas compliqué, il faut juste prendre un peu de temps, impliquer les équipes et simplifier leur geste de tri. Aujourd'hui nous sommes fiers des résultats obtenus. »

Composter c'est simple comme...

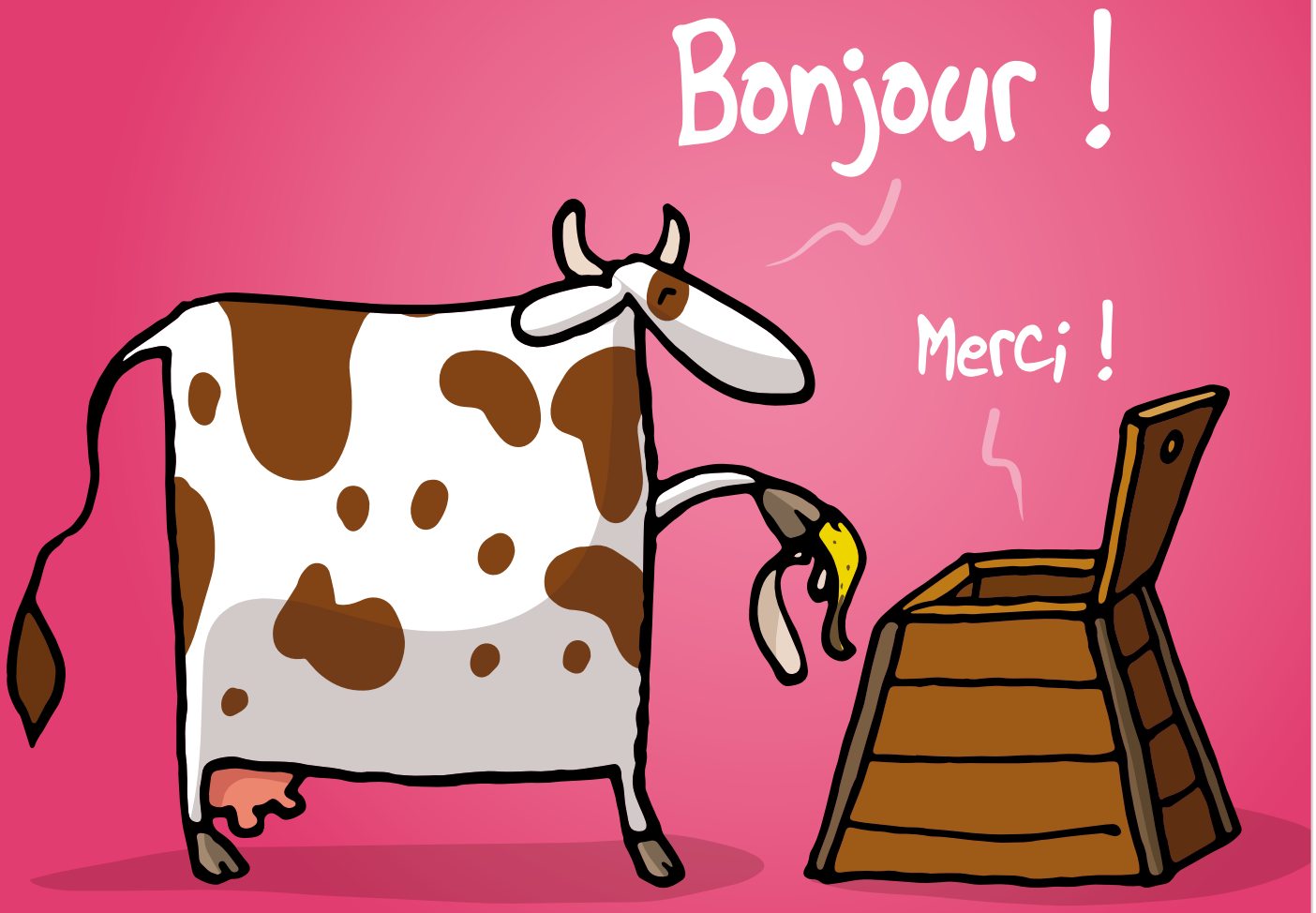

Heula

Financé par
PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté Égalité Fraternité

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

tu tries, je recycle, nous valorisons
SEROC

Rendez-vous sur notre site internet et suivez-nous sur les réseaux

www.seroc14.fr